

que le 12, au prix d'une grande effusion de sang et de quelques actes d'iniquité et de barbarie malheureusement inséparables des discordes civiles. Saint-Étienne, Grenoble, Épinal et plusieurs autres villes furent le théâtre de mouvements analogues. Paris eut ses barricades le 13 et le 14 avril, et la rue Transnonain fut ensanglantée par des excès à jamais déplorables, auxquels les ressentiments de l'esprit de parti se complurent à mêler le nom du gardien de Blaye, du fatal adversaire de Dulong, de ce général Bugeaud, alors investi du principal commandement des troupes appelées à réprimer l'insurrection.

Ces douloureuses victoires procurèrent un assez long calme à la France attristée. Le ministère, dont l'élément répressif s'était fortifié par l'appel récent de M. Persil au département de la justice, usa avec empressement de son triomphe en présentant une loi rigoureuse contre les détenteurs d'armes de guerre, et en saisissant la Cour des pairs du jugement des accusés. Cette ordonnance, injurieusement attaquée par le républicain le plus considéré de son parti, Armand Carrel, fut l'occasion d'un procès dans lequel la Chambre vengea par une condamnation sévère sa dignité offensée.

Les accusés d'avril furent traduits devant la Cour des pairs au bout de treize mois de captivité. Les débats de cette affaire offrirent une confusion sans exemple dans les annales de la justice. Mise en présence de la plus haute juridiction du royaume, l'émeute parut à peine avoir changé de caractère. La voix des magistrats fut couverte à plusieurs reprises par les accents tumultueux des prévenus, qui envoyèrent à leurs juges les invectives les plus outrageantes et les plus passionnées. Un grand nombre, répudiant le rôle d'accusés pour se poser en ennemis vaincus, dédaignèrent fièrement de se défendre; et la plupart des condamnations furent prononcées sur